

LES ENJEUX DU LOISIR MUNICIPAL

Le cas de Rosemont

Mémoire présenté par

Les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont

&

Le Service des Loisirs Angus-Bourbonnière

Dans le cadre de la consultation publique

Diagnostic du loisir public montréalais

Organisé par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Montréal

7 Juin 2019

Contenu

Introduction.....	3
Présentation des organismes	5
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont.....	5
Service des Loisirs Angus-Bourbonnière	5
Développement.....	6
Le financement et les ressources humaines	6
La valorisation du Loisir	8
Les infrastructures intérieurs de loisirs publics.....	9
Conclusion	12
Annexes	13



Introduction

Bien que chaque centre de loisirs communautaire ait sa propre identité et ses propres enjeux, nous partageons également des réalités communes. C'est notamment le cas sur le territoire de Rosemont—La Petite-Patrie, plus particulièrement sur le territoire de Rosemont. En effet, deux organismes, conventionnés avec la Ville de Montréal, se côtoient et ont décidé de co-rédiger ce mémoire en mettant l'accent sur les éléments qui leur sont communs.

Tout d'abord, il est important de mentionner l'aspect du financement. Nous recevons tous deux un financement « effet levier » de l'arrondissement pour les projets de Loisir et Camp de jour. La nouvelle méthode d'attribution des sommes a soulevé des questions sur sa pertinence et a imposé une surcharge de travail aux deux organismes. De plus, dans une société où la croissance incessante semble de moins en moins une option viable, la méthode de répartition des sommes, par performance, semble discutable. Elle pour conséquence de fragiliser les organismes qui ne bénéficient d'aucune subvention à la mission.

Intrinsèquement liée à la question du financement, celle des ressources humaines doit aussi être considérée. En effet, les organisations notent une saturation et un roulement de personnel en plus d'une difficulté croissante à recruter de nouveaux employés. Les ressources financières sont en partie à blâmer, mais les « tâches connexes » inhérentes à tous les postes le sont aussi. Un autre aspect partagé est la dévalorisation du loisir. En 2008, une Déclaration du Québec définit le loisir comme une composante essentielle des communautés par son rôle de liant social, par ses bienfaits sur la santé, la qualité de vie et la création d'environnements favorables (pour en nommer que quelques-uns). Malheureusement, en 2019, il semble que cette définition ait été oubliée par une majorité d'acteurs.

Il importe aussi de mettre en lumière l'état de la situation problématique des infrastructures intérieures de loisirs publics dans certains secteurs montréalais. En effet, les organisations œuvrant sur le territoire de Rosemont soulignent un manque important d'infrastructures, ce qui est notamment le cas pour le district Marie-Victorin, laissant ainsi l'Est de Rosemont dans un désert de services communautaires à la population et dans un besoin criant en matière d'infrastructure et d'équipements collectifs. D'autre part, les organisations notent une augmentation des besoins en loisir, notamment pour la réalisation des camps de jour municipaux et pour les activités destinées à la population vieillissante. Les espaces et les plateaux intérieurs appartenant à la Ville de Montréal étant présentement limités et saturés, il devient donc difficile pour les organisations de répondre aux besoins grandissants en matière de loisir. À défaut d'avoir suffisamment de locaux et de gymnases pour desservir ses citoyens, la Ville de Montréal s'appuie grandement sur l'utilisation et le partage des infrastructures des Commissions scolaires sur le territoire, ce qui en soi est une bonne stratégie pour maximiser l'utilisation des infrastructures publiques, mais qui sur le terrain se révèle très difficile à gérer. Les organismes sont confrontés à de multiples embûches liées à l'accessibilité, à l'instabilité et au partage des locaux. La mise en place d'un camp de jour ou d'une programmation d'activités



peut s'avérer extrêmement complexe et lourde à supporter en raison de nombreuses contraintes et formalités imposées aux organismes.

Autre réalité commune, les mois de mai et de juin sont particulièrement chargés d'opérations visant la planification et la mise en œuvre de nos camps de jour respectifs. Nos organismes s'attellent à l'embauche du personnel, au recrutement des bénévoles, à la préparation, à l'organisation et à la réalisation de formations et de réunions. Tout cela dans le but de permettre aux plus de 5 000 jeunes que nous desservons d'évoluer dans un environnement sécuritaire, dans une vie de groupe stimulante, de faire en sorte que les enfants aient du plaisir, s'amuse, vivent de nouvelles expériences et développent leurs habiletés sociales. Nous souhaitons aussi favoriser les saines habitudes de vie et la gestion responsable des matières résiduelles, sans compter que nous devons également effectuer des tâches administratives et répondre à nos obligations légales à titre d'employeurs. En somme, cette période s'avère très occupée pour les directions et les employés des organismes offreurs de camps de jour municipaux.

C'est en prenant conscience de ces enjeux que nous avons décidé de mettre nos énergies en commun pour présenter ce mémoire. Conscients de la différence entre nos deux organisations, celles-ci seront présentées séparément, ce qui, finalement, nous amènera à traiter des enjeux inhérent à nos réalités.



Présentation des organismes

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont

Les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont sont un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis plus de 55 ans sur le territoire de Rosemont et plus précisément au sein des districts municipaux Étienne-Desmarteau, Marie-Victorin et Vieux-Rosemont. Sa mission première est de planifier, d'organiser, de promouvoir et de réaliser la pratique d'activités de loisirs pour la population 0 à 99 ans. Ces activités sont de nature artistique, éducative, récréative, communautaire, physique, de plein air, scientifique et sportive. Elles sont également présentées sous différentes formes (camps de jour, camps thématiques, activités de loisirs, activités parascolaires, activités dirigées, activités libres, événements spéciaux, fête de quartier, expositions, spectacle, etc.). Ils ont également pour mission d'effectuer la gestion de Centres communautaires de loisirs et susciter la mobilisation de la communauté afin de créer des lieux d'appartenance et de bâtir des réseaux d'aide. Leurs activités visent l'amélioration de la qualité des tissus sociaux des jeunes, des adultes et des aînés, tout en favorisant également les saines habitudes de vie. Ils desservent plus de 15 000 citoyens annuellement au sein de nos multiples programmes. Plus de 176 personnes travaillent annuellement pour l'organisme et plus de 85 personnes s'impliquent à titre de généreux bénévoles.

Service des Loisirs Angus-Bourbonnière

Ancrés dans Rosemont depuis le 22 novembre 1966, les Loisirs St-François-Solano offraient des activités au sous-sol de l'église St-François-Solano. L'organisme de loisir a fusionné en janvier 2001 avec le Centre Récréatif et Communautaire St-Émile pour devenir le Service des Loisirs Angus-Bourbonnière (SLAB). Les bureaux administratifs de l'organisme et une importante partie de son offre d'activité sont situés au Centre Gabrielle-Et-Marcel Lapalme depuis mai 2006. En 2012, le SLAB a acquis l'offre de service du centre Étienne-Desmarteau, de la piste Étienne-Desmarteau et du Pavillon sportif du Collège Jean-Eudes. Le SLAB a pour mission d'offrir à la communauté des activités physiques, sportives, culturelles et récréatives diversifiées, accessibles et de qualité. Pour réaliser cette mission, il propose quatre sessions d'activités de loisir (hiver, printemps, été et automne), une programmation d'ateliers ponctuels ainsi qu'un camp de jour de huit semaines durant l'été et un d'une semaine durant la relâche scolaire. Plus de 130 personnes travaillent annuellement pour le SLAB que ce soit lors de session de loisirs ou du camp de jour. L'équipe est également enrichie d'une trentaine de bénévoles. En 2018, le SLAB compte plus de 8000 citoyens et participe à une dizaine de concertations.



Développement

Le financement et les ressources humaines

Comme mentionnés en introduction, deux points sont à élaborer en lien avec le financement soit la méthode actuelle d'attribution du financement et le financement à la mission. Tout d'abord, nous questionnons la manière de répartir le financement dans notre Arrondissement. Le calcul proposé octroie du financement en fonction de la performance (nombre d'activité et nombre de jeunes). Cette façon de faire semble problématique quand les ressources humaines, mais également les infrastructures sont saturées. Cela oblige les organismes à développer sans respecter leurs ressources et leurs limites et diminue la qualité des services offerts pour répondre à un quota. De plus, cette méthode ne prend pas en considération les aléas qui peuvent défavoriser un organisme ou en avantager un autre. Par exemple, les LRCR ont perdu leur infrastructure principale, par conséquent, ils doivent réduire leur nombre d'activités. De notre côté, au SLAB, nous conservons nos installations et avons même pu faire un peu de développement, et ce, malgré la pression qui est mise sur l'équipe administrative. Résultat, lors du prochain calcul, il pourrait y avoir un transfert monétaire. Considérant que cette façon de faire est d'avantager un organisme au détriment d'un autre (déshabiller Jean pour habiller Jacques!), nous jugeons que cette méthode s'avère particulièrement fragilisante et installe une dynamique de concurrence. En effet, chaque organisme œuvre avec sa structure fixe; une coupure dans ce financement peut affecter la structure, voire la détruire puisque cela peut se traduire par l'abolition d'un poste.

Nous proposons donc de revoir, en collaboration et en partenariat, cette méthode d'attribution des budgets pour refléter davantage la réalité organisationnelle des organismes, mais aussi pour mettre de l'avant un déploiement efficace de l'offre de service et non pas un développement à outrance des activités. Il pourrait d'ailleurs être intéressant de s'inspirer des critères de répartition financière proposée par le MELS dans le cadre de son projet de soutien aux Centres de loisirs communautaires. La bonne entente avec les différents travailleurs de l'équipe Sport-Loisirs de l'Arrondissement est un atout majeur dans cette piste de solution puisque le travail doit se faire de concert entre les organismes qui sont sur le terrain et l'Arrondissement pour être efficace.

Outre les calculs liés au soutien financier, ce dernier, en soit, est problématique. En effet, toutes les subventions auxquelles nous avons accès sont des subventions que l'on peut qualifier de « par projet ». Plus précisément, cela veut dire que pour obtenir un financement, nous devons faire un nouveau projet. Il n'y a pas de subvention qui permet de financer l'administratif. Pourtant, il faut savoir que le financement par projets s'accompagne d'une charge de travail supplémentaire pour les directions d'organismes. Ces dernières doivent : chercher le financement (avec les limites de plusieurs fondations privées puisque nous ne sommes pas des organismes de bienfaisance ou encore le temps nécessaire à la création de partenariats permettant de répondre à leurs exigences), remplir des subventions, faire le suivi des projets, le suivi financier et la reddition de compte. Tout ce travail n'est souvent pas rémunéré par la subvention qui paie uniquement les employés travaillant directement au projet



ou un minime pourcentage qui ne permet pas de couvrir les dépenses administratives encourues. Par conséquent, une grande partie du travail fait par les directions s'apparentent à du bénévolat. De plus, depuis 2019, le soutien financier octroyé par la Ville se déploie également sous forme de projet. La charge de travail liée à la rédaction des projets a triplé, si ce n'est quadruplé et il est possible d'estimer qu'il en sera de même pour la reddition de compte. Il est possible de noter deux conséquences de ce sous-financement.

La première conséquence est liée au déploiement de l'offre de service. Afin d'être en adéquation avec notre mission première, nous aimerions créer des milieux de vie favorisant la pratique du loisir : organiser des activités découvertes gratuites, des drop-in loisirs, de l'animation dans les parcs, dans la rue, etc. Bref, nous souhaiterions participer directement à la création d'environnements favorables essentiels au développement sain d'une communauté. Nous sommes toutefois limités dans notre pouvoir d'agir puisque nous devons aller chercher des bénéficiaires qui nous permettent de payer nos frais administratifs et nos spécialistes. Par conséquent, les activités offertes sont majoritairement payantes ou financées par des projets (avec toute la charge de travail additionnel que cela comprend). C'est d'autant plus dommage que les individus les plus vulnérables ne peuvent souvent pas s'offrir de loisir puisqu'ils ont d'autres urgences (se nourrir, se vêtir, se loger). Cela renforce d'ailleurs la perception que le loisir est un luxe. L'autre conséquence touche les ressources humaines qui travaillent dans nos organisations. Comme, pour nous, le loisir n'est justement pas un luxe, mais un droit, nous cherchons à offrir nos activités à moindre coût. Par conséquent, les salaires offerts par les centres de loisirs communautaires sont bien en deçà de ce qu'ils devraient être. Pour les mêmes responsabilités et un poste similaire, un individu sera mieux payé s'il se trouve un emploi dans le privé ou dans le public non communautaire. Il est donc difficile de faire de la rétention de personnel puisque nous ne sommes pas compétitifs. De plus, comme nous sommes souvent de petites équipes, les tâches connexes sont nombreuses et peuvent occasionner beaucoup de frustration pour les individus qui ne font pas le travail pour lequel ils ont postulé. Finalement, le recrutement vient également pâtir du financement insuffisant (notamment à cause des salaires, mais aussi à cause de la promotion que nous pouvons faire). Réalité qui est d'autant plus complexe à gérer dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

La solution pour ce problème de financement serait donc d'octroyer un financement de base aux organismes de loisirs. Par financement de base, nous entendons un financement à la mission qui elle est liée à la définition de 2008 (Le loisir est essentiel au développement des communautés). Ce financement permettrait de financer la structure de l'organisation (postes permanents, frais fixes, etc.). Par voie de conséquence, les bénéficiaires qui devront être réalisés seront moindres ce qui permettra de payer les ressources humaines de façon adéquate, de conserver l'expertise développée, mais surtout, de rendre le loisir accessible pour tous. Le déploiement de l'offre de service se ferait avec beaucoup plus de flexibilité et rendrait possible une démocratisation du loisir. Nous sommes toutefois conscients que ce n'est pas à la Ville de Montréal de tout prendre en charge. Nous croyons en effet qu'un financement à la mission devrait provenir, comme c'est le cas pour les organismes communautaires, du ministère, dans ce cas-ci du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports. Ce ministère a déjà eu cette initiative, mais la clause de l'animation limite les organismes pouvant s'inscrire. Nous aimerions donc que la Ville et les Arrondissements travaillent avec nous pour faire un travail de



représentation afin de faire reconnaître la définition, l'importance et la valeur ajoutée du loisir dans une communauté.

La valorisation du Loisir

Tel que soulevé au début de ce mémoire, un autre aspect partagé de nos deux organisations est lié à la dévalorisation du loisir. Ce sentiment est vécu à de multiples niveaux et fait référence à des questions de perceptions, d'un manque de reconnaissance de l'expertise développée en loisir et d'un manque d'affirmation institutionnelle à l'égard de la contribution du loisir dans notre société. Le loisir devrait être perçu comme étant une force dans la création, le développement et le maintien des communautés. Malheureusement, en 2019, le loisir est bien souvent victime d'avis tranchés ou de propos dévalorisants qui se rapportent à des préjugés et des sous-entendus liés au divertissement, au plaisir, au manque de sérieux, au non-professionnalisme et au manque d'ambition et de compétences professionnelles. Ces propos stigmatisants contribuent à la minimisation et à la dévalorisation de la profession exercée en loisir. Depuis les trente dernières années, le loisir a grandement évolué en raison de la mise en place des conventions de partenariat, de l'augmentation des exigences de reddition de comptes et de l'arrivée des technologies. Les organismes de loisirs n'ont eu d'autres choix que de s'adapter, s'organiser et se structurer pour faire face à ces nouvelles réalités laissant derrière eux bon nombre de façons de faire, mais surtout une culture populaire et péjorative associée aux organismes œuvrant dans les sous-sols d'église.

En ce sens, les organismes de loisir se sont professionnalisés et ont développé une réelle expertise en planification, en organisation, en animation et en gestion d'activités de toutes sortes. De plus, les organismes de loisirs contribuent grandement au marché du travail par l'embauche et la formation de plusieurs étudiants, de nouveaux arrivants, d'immigrants et de personnes âgées. Bon nombre de travailleurs œuvrant en loisir ont l'impression que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur et qu'il a peu d'importance comparativement à d'autres acteurs dans la société. Cette impression est aussi applicable à l'échelle de la Ville de Montréal lorsqu'on compare le travail des fonctionnaires d'une division à l'autre. Les fonctionnaires de la Ville qui œuvrent dans les divisions des sports et des loisirs ont-ils le sentiment que leur travail accompli dans le domaine du loisir est reconnu au même titre que celui effectué aux travaux publics ou à la voirie ? Pour obtenir une réponse juste, il faudrait sonder le personnel concerné; cela dit, d'un point de vue extérieur, nous avons l'impression que le loisir a peu de valeur au sein de la fonction publique. En tant que société, nous investissons nos fonds publics dans les domaines auxquels nous accordons de la valeur, alors, comment peut-on affirmer que nous accordons de la valeur à la contribution engagée en loisir si nous n'investissons pas en loisir ? N'est-ce pas là un paradoxe intéressant sur lequel une réflexion devrait être amorcée ?

Nous croyons qu'en 2019, le blason du loisir mérite d'être redoré et valorisé à son juste titre. Pour y arriver, nous souhaitons proposer diverses solutions. Tout d'abord, nous proposons



que la déclaration du Québec de 2008 visant à reconnaître que le loisir est essentiel au développement des communautés soit réaffirmée par le gouvernement.

En second lieu, nous souhaitons qu'il y ait davantage de reconnaissance à l'égard de la contribution du loisir ce qui se traduirait par des investissements dans les ressources financières, humaines et matérielles en provenance du MELS pour soutenir la Ville de Montréal, les arrondissements ainsi que les organismes œuvrant en service direct de loisirs publics auprès de la population montréalaise. À cet effet, la Ville de Montréal pourrait jouer un rôle de représentation auprès du gouvernement du Québec.

En troisième lieu, nous suggérons à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports à intégrer le mot « loisir » au nom de la commission permanente afin de reconnaître l'existence et la contribution du loisir. Ce simple geste démontrerait un soutien moral et significatif aux groupes et aux organismes de loisir. Également, nous proposons à la Ville de Montréal de réintégrer un Service central du loisir dans le but de soutenir davantage les arrondissements et les organismes de loisirs dans le déploiement et le développement des offres de services en matière de loisirs publics. Ce service du loisir à la Ville central pourrait s'occuper de promouvoir et valoriser à l'échelle montréalaise la Déclaration du Québec sur le loisir. De plus, il pourrait redéfinir la culture partenariale des organismes conventionnés afin de reconnaître dans tous les sens du terme, et par voie de conséquence, revoir la reddition de compte des organismes partenaires de la Ville de Montréal. Nous souhaitons être considéré comme un partenaire égalitaire puisque nous sommes le prolongement de la Ville de Montréal et de l'arrondissement (nous appliquons concrètement les politiques et sommes en contact direct avec la population) et non pas être considéré comme un sous-traitant.

Nous souhaitons aussi faire valoir que la reddition de compte doit être ajustée à ce titre, car actuellement, elle est tout aussi exhaustive que celle demandée à un sous-traitant. Plus précisément, il faudrait revoir le processus de dépôts et de financement « par projet ». Avec les arrondissements, nous aimerions participer à l'identification des besoins et des actions. Dans Rosemont-La-Petite-Patrie, il n'existe actuellement aucun plan d'action en loisir, alors que l'arrondissement nous en exige un, curieux n'est-ce pas ? Nous souhaitons faire partie d'une démarche collective visant l'amélioration de la qualité des activités et du déploiement des services plutôt qu'être dans une dynamique de développement sans limites et de chiffres sans signification qui viennent fragiliser les organisations et, en fin de compte, les services que nous rendons à la population.

Les infrastructures intérieures de loisirs publics

Tel que mentionné dans l'introduction, il existe actuellement un manque important d'infrastructures intérieures de loisirs publics et une iniquité à l'égard de certains arrondissements ou secteurs montréalais. Citons encore en exemple; le district municipal Marie-Victorin dans lequel, il n'y a aucun centre de loisirs, ni bibliothèque, ni piscine, ni maison de la culture, ni gymnase appartenant à la Ville de Montréal, laissant ainsi un désert en matière de



service en loisir pour les citoyens de ce secteur. Cette situation s'explique par un manque de vision à l'échelle montréalaise et échelonnée dans le temps. Depuis quelques années, les Commissions scolaires francophones à Montréal font face à des enjeux majeurs liés aux manques d'espace pour accueillir les élèves suite à une croissance-record du nombre de jeunes sur le territoire. Qu'en est-il alors de la Ville de Montréal puisque plus de la majorité de ces élèves fréquentent en saison estivale les camps de jour municipaux? La Ville a-t-elle elle aussi pris des mesures d'aménagement intérieur visant à répondre à l'augmentation de la demande en saison estivale? Les organismes, comme le SLAB, ne peuvent augmenter l'offre de service ou encore accueillir plus de membres dans les activités en raison du manque d'infrastructures disponibles. La réalité est particulièrement criante en camp de jour puisque dans les dernières années les naissances sur le territoire rosemontois ont été très importantes. Ces enfants ont maintenant l'âge d'entrer en camp de jour ce qui crée des listes d'attente, car les locaux n'ont pas la capacité d'accueillir ce surplus. Et nous ne parlons pas encore de l'enjeu de la maternelle 4 ans. Ces jeunes, qui sont scolarisés pendant l'année, se retrouveront, comme nos 5-13 ans, dans nos camps de jour puisque l'école est fermée. Cette nouvelle tranche d'âge apportera ses défis en lien avec les ratios, la formation des animateurs et bien évidemment les locaux.

Pour répondre au manque d'espace, les Commissions scolaires ont été contraintes de reprendre plusieurs immeubles excédentaires délogeant CPE, Centre de loisirs, groupes communautaires et maisons des jeunes. Par exemple ;

- en 2016, le CRC Saint-Donat perdait la bâtisse où était situé leur centre de loisirs;
- en 2018, les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont perdaient l'immeuble excédentaire abritant le Centre de loisirs Alphonse-Desjardins;
- en 2019, plus de 12 immeubles excédentaires seront repris ou vendus par les Commissions scolaires délogeant ainsi bon nombre d'organismes et de maisons des jeunes et les forçant à se trouver de nouveaux locaux lorsque cela est possible.

La Ville de Montréal pouvait-elle anticiper et agir en prévention à cette reprise massive d'immeubles excédentaires? Aujourd'hui qu'en est-il des organismes qui ont été délogés, ont-ils tous trouvé des locaux pour relocaliser leurs services essentiels au développement et au bien-être des communautés? De plus, ont-ils reçu un soutien additionnel de l'arrondissement ou de la Ville Centre pour les aider à surmonter cette situation et quels ont été les impacts ou les conséquences de cette résultante ?

Prenons à titre d'exemple la reprise du Centre Alphonse-Desjardins, en effet, nous croyons que la Ville de Montréal aurait pu agir en prévenant la reprise du Centre de loisirs puisqu'un premier avis d'éviction a été émis en 2001 par la CSDM. Après une multitude de péripéties et dix-sept ans plus tard, la Ville de Montréal a été contrainte de devoir relocaliser de services offerts à la population de l'Est de Rosemont. La Ville de Montréal est donc intervenue en réaction, plutôt qu'en prévention à la perte imminente du Centre Alphonse-Desjardins. Malheureusement, faute d'espace et d'installations dans l'Est de Rosemont, il a été impossible de relocaliser les groupes ayant des activités au Centre de loisirs Alphonse-Desjardins. Certains groupes ont été contraints de désertir l'arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie et d'autres groupes n'offrent désormais plus de services à la population rosemontoise. Quant à l'organisme conventionné de la Ville de Montréal, Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont ont dû cesser la réalisation de certaines activités, relocaliser une



autre partie de leurs activités dans les gymnases des écoles de la CSDM, et dans un sous-sol d'église, dont le camp de jour Alphonse-Desjardins. Également, l'organisme a dû déménager temporairement son siège social dans un immeuble appartenant à la Ville de Montréal et déménagera une seconde fois son siège social après que des travaux d'aménagement de bureaux administratifs soient exécutés au Centre Masson pour accueillir 6 employés à temps plein et 2 à temps partiel. Bien que l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie ait soutenu, du mieux qu'elle le pouvait, son partenaire; ses moyens étaient tout de même limités, laissant ce dernier assumer lui-même les frais reliés au déménagement, à la coordination et à la gestion de la relocalisation intégrale de ses services, à la diffusion de l'information auprès des citoyens, la gestion de leur mécontentement et à la perte significative de ses revenus d'inscriptions et de locations de salles que générait le Centre Alphonse-Desjardins. Des charges totales s'élevant à plus de 65 000\$. L'organisme sort de cette situation avec une programmation éparpillée, un inventaire de matériel éclaté, une panoplie de contraintes à respecter, un nombre important d'intermédiaires avec qui traiter, avec une augmentation des risques et des imprévues à gérer, des ressources humaines épuisées, une marge de manœuvre financière envolée et un déficit financier jamais observé jusque-là.

Dans ce même ordre d'idées, il y a un autre enjeu démographique auquel nous sommes confrontés soit celui du vieillissement de la population. Selon Statistique Canada, celui-ci s'accélère au fur et à mesure que les baby-boomers atteignent 65 ans et quitte le marché du travail. Les infrastructures de la Ville de Montréal peuvent-elles répondre à l'augmentation des besoins en matière de loisir pour la population vieillissante ? Il importe de préciser que bon nombre d'activités de loisirs municipales sont offertes et déployées dans les gymnases des écoles des Commissions scolaires du territoire. La Ville de Montréal s'appuie grandement sur l'utilisation des infrastructures appartenant aux Commissions scolaires à défaut d'avoir des infrastructures de loisirs publics dans certains secteurs montréalais, ce qui est notamment le cas dans l'Est de Rosemont. Puisque les écoles sont occupées par les élèves durant la journée et sachant que la population vieillissante exprime principalement des besoins de loisirs se déroulant la matinée ou l'après-midi, la Ville de Montréal ne dispose pas de suffisamment de locaux pour permettre la pratique du loisir pour cette frange de la population de plus en plus nombreuse. Le loisir de quartier étant une affaire de proximité, bon nombre de citoyens ne participent pas aux activités contribuant à briser leur isolement et à les garder physiquement et intellectuellement actifs. Il est vrai que l'utilisation des installations appartenant aux Commissions scolaires pallie le manque d'infrastructures intérieures de la Ville de Montréal. Cependant, les organismes et les arrondissements sont confrontés à une multitude de problématiques et de contraintes à gérer pour déployer les activités dans les écoles.

Ce qu'il faut savoir c'est que l'intégration d'un milieu scolaire n'est pas une mince affaire, il faut prendre en compte les réalités vécues sur le terrain quant aux partages des locaux et des gymnases. De plus, il faut prendre en considération les relations humaines et la réalité de chaque individu/travailleur dans la mise en place d'une activité (ex. : la direction de l'école, les enseignants, les éducateurs en service de garde, le concierge de l'école, la Commission scolaire, l'arrondissement, la direction et le personnel de l'organisme, etc.). En saison estivale, la mise en place des camps de jour est toute aussi, sinon encore plus complexe pour la négociation du partage des locaux. Lorsque la Ville de Montréal est propriétaire de l'installation, la mise en



œuvre d'activités ou de camps de jour est facilitée. Toutefois d'autres enjeux persistent : manque de communication, peu de contrôle sur les rénovations et travaux, manque d'arrimage avec les opérations courantes de l'organisme, gestion du voisinage (autres organismes présents dans la bâtisse), etc. En 2019, dans Rosemont, sur nos cinq camps de jour, quatre d'entre eux se dérouleront dans des écoles et seulement l'un d'entre eux se déroulera dans un centre de loisirs appartenant à la Ville de Montréal. De plus, les limitations sur le plan des infrastructures sont incohérentes avec la méthode de répartitions du financement. Comment pouvons-nous développer si nous n'avons pas d'endroits pour le faire? Bien que nous remettions en question la méthode d'attribution par performance, tant qu'elle ne sera pas changée, nous devons trouver des moyens pour la satisfaire. Ainsi, le fait d'attribuer de nouveaux locaux à un organisme plutôt qu'à un autre ne l'avantage-t-il pas de façon déloyale dans le calcul? Par exemple, cette année, les LRCR ont perdu leur centre, Le SLAB a conservé les mêmes locaux, donc il stagne, et le Centre Père Marquette (situé dans Petite-Patrie est dans l'arrondissement et participe aux calculs) a obtenu l'offre de service de St-Jean-de-la-Croix. Qu'arrivera-t-il à la répartition financière lorsqu'elle sera revisitée à la fin de 2020? Ceci est d'autant plus inquiétant que les organisations n'ont aucun pouvoir d'agir sur cette attribution d'infrastructures. Il est également important d'ajouter que le déploiement d'une offre de service multicentre coûte cher. Essentielle, à l'obtention de financement selon la méthode actuelle de répartition, elle engendre des frais en termes de ressources humaines (surveillance multiple), en termes de matériel (possible dédoublement) et de frais administratifs divers. L'ensemble de ces frais n'est pas pris en compte dans le financement. C'est donc l'organisation qui doit trouver les moyens pour augmenter son financement. Cette circularité est aberrante et encore une fois exténuante. La problématique relative au manque d'infrastructures intérieures n'est pas l'affaire d'une simple résolution de problèmes et nous en sommes très conscients.

Pour trouver des pistes de solutions efficaces, nous devons travailler tous ensemble, mais cela ne pourra se faire sans l'appui de la Ville Centre. Premièrement, il faudrait que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès des gouvernements afin de démontrer et de faire entendre les besoins des Montréalais et Montréalaises. Nous souhaitons qu'il y ait des investissements importants pour permettre l'achat de terrains et la construction d'infrastructures intérieures de loisirs publics dans les secteurs sous desservis. En second lieu, la Ville de Montréal pourrait se doter d'une vision montréalaise ou d'un plan de priorisation en matière d'infrastructures intérieures de loisirs publics, l'idée est de réduire les iniquités en matière d'installation. La réintégration d'un service central du Loisir pourrait s'avérer fort utile pour les arrondissements et les organismes afin d'améliorer l'accessibilité, de pallier l'instabilité et d'assurer le partage des locaux. En terminant, il serait aussi fort pertinent que la Ville de Montréal mette en place une aide financière extraordinaire pour soutenir les organismes en loisir conventionnés qui doivent faire face à une situation extraordinaire, telle la perte d'un Centre de loisirs. En terminant, la Ville de Montréal et l'arrondissement doivent veiller à l'anticipation des besoins, il vaut mieux être en mode préventif, qu'être en mode réactif.

Conclusion



En somme, nous constatons que malgré la bonne entente que l'on retrouve dans Rosemont, la culture partenariale commence à s'étioler. Ces craintes ont d'ailleurs été nommées lorsqu'on nous a présenté l'appel de projets et la nouvelle convention de laquelle le mot partenariat a complètement été enlevé. L'appel de projets et la reddition de compte qui lui est liée positionnent les organismes conventionnés comme des sous-traitants plus que des partenaires. Il semble donc important de remettre le partenariat au centre des liens entre les organismes de loisirs et les Arrondissements/Ville. Cela devrait d'ailleurs se faire lors des périodes d'idéation en lien avec le déploiement de politique ou de nouveau projet. Il serait plus pertinent de travailler de concert en amont afin que notre expertise terrain soit prise en compte avant de débiter le projet. Cela éviterait d'investir de l'énergie pour rien et permettrait une plus grande reconnaissance du travail qui est fait sur le terrain, travail que nous accomplissons quotidiennement. Le fait de travailler en amont permettrait une plus grande fluidité des échanges et une meilleure compréhension de la réalité de chacun. Étant les premiers sur le terrain, la connaissance que nous avons des besoins des citoyens est très importante. Ainsi, pour être proactif et non pas réactif dans les solutions, il faut y réfléchir ensemble.

Ce partenariat est d'autant plus important dans le contexte où le loisir connaît un changement. Certes, la pratique libre prend de plus en plus d'importance, mais nous doutons que le loisir devienne entièrement libre. En effet, nous avons connu d'excellentes sessions de loisirs ou de parascolaires dans la dernière année. Les individus souhaitent surtout être encadrés et motivés. C'est pourquoi le loisir dirigé restera important, mais il devra être personnalisable. En effet, le citoyen veut découvrir, choisir l'horaire ou l'activité qui lui convient sur le moment. Il veut un centre qui est flexible et qui s'adapte à lui (et non plus le contraire). Cette flexibilité, de notre côté, a un coût et le financement actuel ne nous permet pas d'y répondre puisque nous devons payer nos spécialistes et ne pouvons pas prendre le risque de ne pas y arriver. D'autres pistes de solution sont également intéressantes (ex. : Passeport loisirs), mais demandent, elles aussi, un investissement en temps et en argent dans un quotidien où les ressources sont saturées. En addition à ce loisir personnalisable, nous devons aussi développer des zones de pratique libre, un milieu de vie où le citoyen se sent confortable. Là aussi, c'est un défi : défi d'espace (infrastructure), de ressources (financières, humaines, matérielles). Finalement, nous avons aussi à cœur d'aller chercher les personnes les plus vulnérables. Ces dernières ont également changé dans les dernières années et veulent aussi avoir accès à des activités de qualité. Néanmoins, il faut prendre le temps de rejoindre ces personnes et établir un lien de confiance avec elle. Encore une fois, cela prend des ressources que nous n'avons pas. Il y a donc beaucoup de travail à faire assurer la reconnaissance du loisir, le faire financer à sa juste valeur. Ce travail, pour être efficace, cohérent et préventif, ne peut se faire qu'en partenariat entre toutes les parties impliquées.

Annexes

Voir ci-joint les cartons images qui nous ont inspirés pour la rédaction de ce mémoire.

